

Jeunes guinéens bénéficiaires du projet Baïru Lantia, Guinée Bissau © Essor



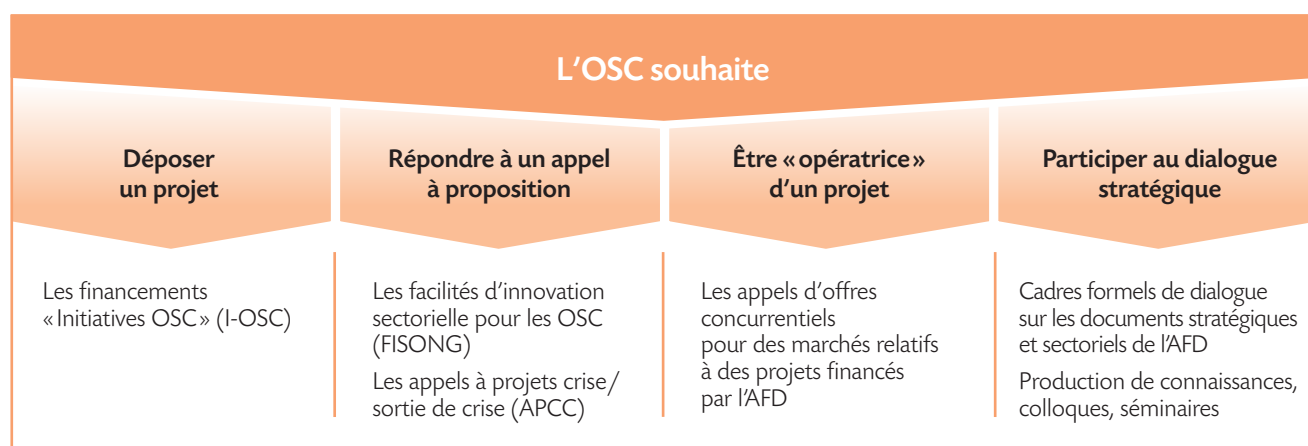
Agence Française
de Développement

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des collaborations multiples

La collaboration entre l'AFD et la société civile s'est fortement enrichie ces dernières années, faisant des organisations de la société civile (OSC) des partenaires incontournables de l'Agence. En matière de financement, l'AFD a vu son enveloppe dédiée à l'appui aux initiatives des OSC augmenter, conformément à l'engagement présidentiel de doubler l'Aide publique transitant par les ONG entre 2012 et 2017.

L'Agence a recours de manière croissante aux OSC pour être opératrices de projets, proposer des innovations ou intervenir dans des contextes de crise et sortie de crise. La collaboration s'est aussi renforcée en matière de dialogue stratégique et sectoriel sur les documents de politique de l'Agence et les grands enjeux liés au développement. Fin 2013, l'AFD a approuvé le premier Cadre d'intervention transversal (CIT), « L'AFD et les OSC » (2013-2016).



Équilibres & Populations - Améliorer les droits et la santé des femmes en Afrique de l'Ouest

Le projet, cofinancé avec la Fondation Gates, consiste à améliorer les droits et la santé sexuels et reproductifs, en particulier l'accès à la contraception, des femmes et adolescentes dans cinq pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal). Il s'agit d'appuyer un réseau d'OSC locales appelé « Alliance Droits et Santé » dans l'élaboration de stratégies de plaidoyer nationales, à travers notamment un renforcement de leurs capacités organisationnelles et des coachings personnalisés.



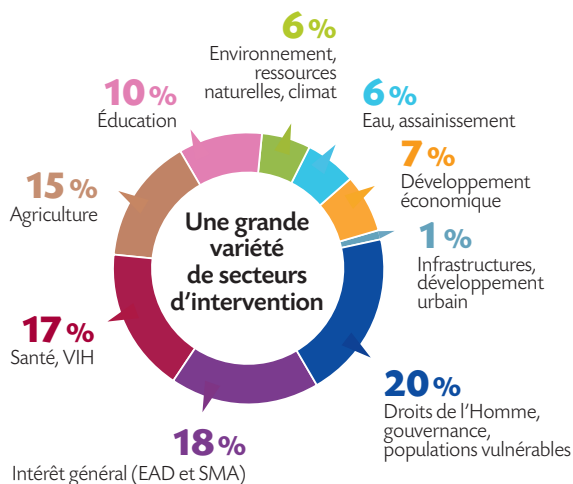
Atelier de sensibilisation pour les femmes, Bénin © Christophe Abramowitz

L'appui aux initiatives des OSC

En 2009, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) a transféré à l'AFD le financement de projets dont l'initiative relève des OSC françaises engagées dans la solidarité internationale. Les OSC éligibles sont les associations de loi 1901, les syndicats et les fondations d'utilité publique. Basée sur une enveloppe de subventions allouée chaque année par le MAEDI, cette activité reconnaît le droit d'initiative et l'indépendance des OSC. Elle est gérée par la Division du partenariat avec les ONG (DPO) placée au sein de la Direction exécutive de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication (SPC).

3 finalités dans l'accompagnement des initiatives des OSC françaises

- Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des Objectifs de développement durable;
- Soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de promotion de la gouvernance, de l'égalité de genre et de défense des droits fondamentaux;
- Renforcer l'efficacité des acteurs français de la société civile en matière de coopération au développement et de mobilisation citoyenne, et valoriser leurs expertises et capacités d'influence sur la scène internationale.



Rassemblement à la Kasbah, Tunis © Amine Ghrabi

Le financement des Initiatives OSC en quelques chiffres...

287 projets
en cours d'exécution

d'un montant global de subvention de **211 M€**,
mis en œuvre par **128 OSC**, pour un montant moyen
de subvention de **736 000 €** au 31 décembre 2015

607 OSC du Sud

appuyées au travers de **71 projets** portés par **59 OSC
françaises** en 2015

Des subventions en forte augmentation :

de **41 M€** en 2011 à **65 M€** en 2015

FIDH – Promotion des droits humains et des réformes démocratiques en Tunisie

Le projet consiste à appuyer la société civile tunisienne dans la promotion des droits de l'Homme pour amener les autorités à s'engager en faveur de ces droits dans un contexte de transition démocratique. L'enjeu est d'accompagner les victimes de violations dans leur quête de justice, plaider en faveur du développement d'un corpus juridique protecteur et contribuer aux réformes législatives nécessaires à la consolidation de la démocratie. L'action cible principalement les victimes et défenseurs des droits humains, les OSC tunisiennes, le corps juridique, les décideurs et les journalistes.

Différents types d'intervention

Les interventions de terrain

Elles ont vocation à appuyer des acteurs du Sud par le renforcement de leurs capacités et la mise en œuvre d'actions locales de développement. La qualité du partenariat avec les acteurs locaux doit en constituer un élément essentiel.

On distingue trois types d'intervention :

Les projets «classiques»

concourent à la réalisation d'objectifs de développement dans un ou plusieurs pays, en partenariat étroit avec un (ou plusieurs) acteur(s) du Sud.

Cofinancement AFD : **50%**

Les conventions-programmes

incluent un ensemble cohérent d'actions de terrain et d'actions transversales (capitalisation, plaidoyer, communication, évaluation), visant à renforcer l'expertise de l'OSC, et celle de ses partenaires locaux, sur une stratégie prioritaire pour laquelle l'OSC a une plus-value démontrée.

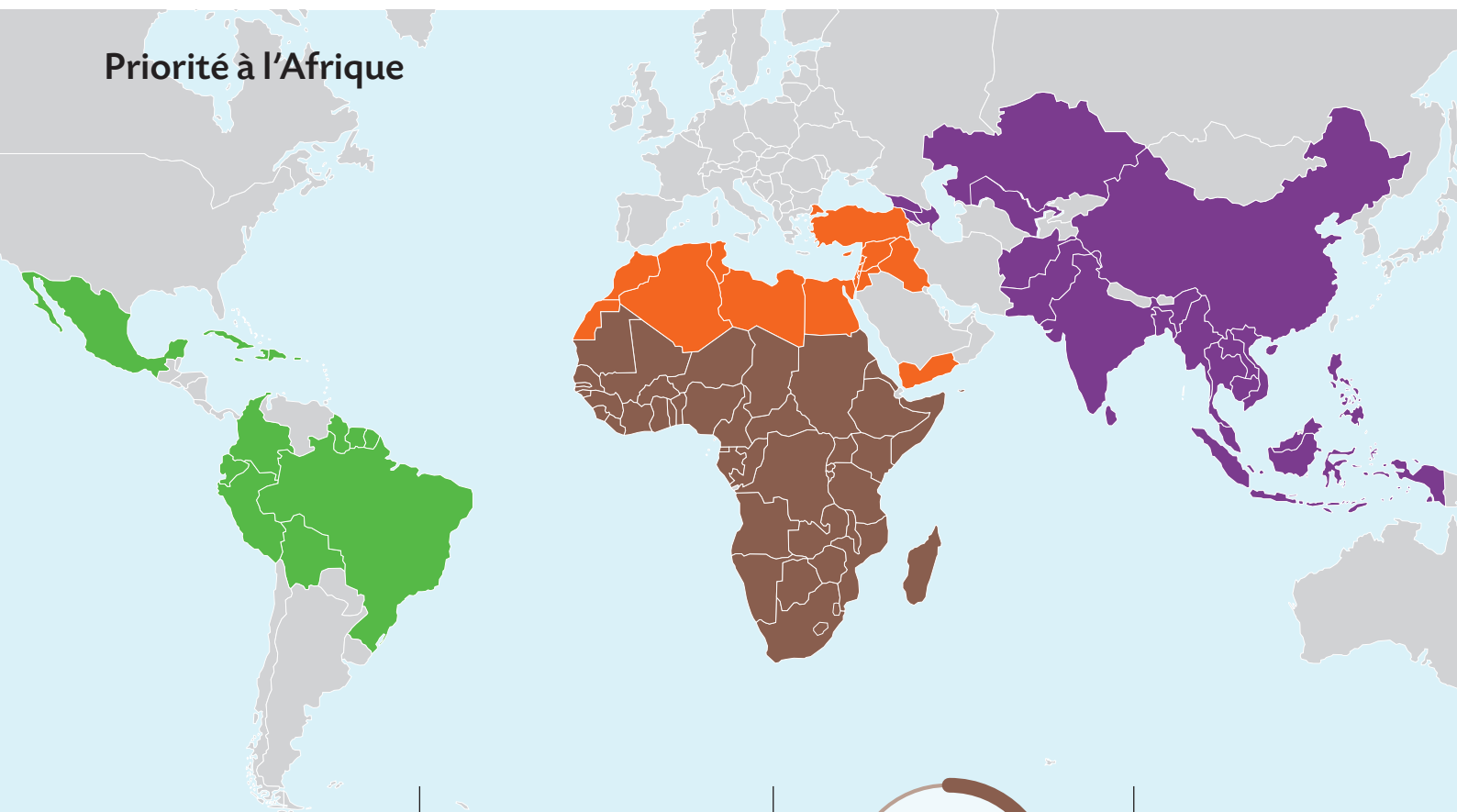
Cofinancement AFD : **60%**

Les Programmes concertés pluri-acteurs (PCPA)

rassemblement des acteurs institutionnels et non gouvernementaux du Nord et du Sud. Ils visent au renforcement de la société civile locale et notamment de sa capacité à participer à la mise en œuvre de politiques publiques locales.

Cofinancement AFD : **75%**

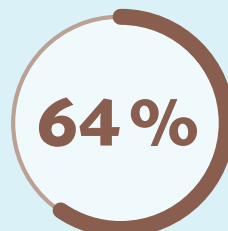
Priorité à l'Afrique



Amérique latine
et Caraïbes



Méditerranée



Afrique
subsaharienne



Asie

Les interventions d'intérêt général

Elles sont destinées à un public résidant au Nord, et prioritairement en France. Cofinancement AFD : **60%**

- **Les projets d'éducation au développement** concernent soit des actions d'information et de plaidoyer, soit des processus pédagogiques d'accompagnement des porteurs de projets (formation et renforcement des capacités). Leur objectif est de favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la solidarité internationale par les Français.
- **Les projets de structuration du milieu associatif** visent à renforcer le tissu associatif français par le financement de plates-formes, de collectifs, de fonds d'appui ou toute initiative collective pérenne. Leur ambition est de renforcer les capacités des OSC françaises et d'améliorer leur concertation et leur participation aux grands rendez-vous internationaux.

Des élèves en immersion dans le village sénégalais © Centre Gaïa



Le Partenariat - Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale au Centre Gaïa

Créé en 2006 à Lille, le Centre Gaïa est un espace pédagogique destiné au public scolaire. Il reconstitue en grandeur nature une ville et un village sénégalais, dans lequel sont proposés des ateliers immersifs, des animations sur le développement durable et des pédagogies basées sur les nouvelles technologies. L'association développe aussi des synergies avec les collectivités territoriales, des échanges internationaux avec des enseignants et accompagne 200 porteurs de projets.

Deux facilités d'appui à des microprojets



Soutenu par l'AFD et piloté par le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM), le **Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (PRA/OSIM)** est un dispositif de cofinancement (maximum 15 000 € par projet) et d'accompagnement de microprojets de développement local portés par des OSIM. Chaque année, il permet de financer 50 microprojets (santé, éducation, eau, développement économique, rural, agricole et social) et de former plus de 150 OSIM en France et de valoriser le rôle des migrants et des diasporas.



Microprojets.org
Incubateur d'initiatives solidaires

Soutenue par l'AFD et gérée par la Guilde européenne du Raid, l'**Agence des Micro Projets (AMP)** est un dispositif ouvert à des associations françaises dont le budget annuel ne dépasse pas 250 000 €.

Il permet de financer des microprojets de solidarité internationale à hauteur de 2 000 € à 15 000 € et jusqu'à 75 % du budget total. L'AMP accompagne également les porteurs de projets dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs initiatives.

Les autres formes de collaboration

La Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG)

Mise en place en 2007, la FISONG est un « appel à idées » pour permettre l'émergence de pratiques innovantes. L'enjeu est de promouvoir des modes d'intervention apportant une réelle plus-value dans les procédés techniques, méthodologiques et organisationnels susceptibles de créer de nouvelles dynamiques. Deux appels à proposition sont lancés chaque année, sur la base de thèmes prédéfinis en concertation avec les OSC pour une enveloppe de 2,5 M€ par FISONG.

De nouveaux instruments pour répondre à la crise

■ L'Appel à projets crise et sortie de crise (APCC)

L'APCC permet à l'AFD de financer directement des OSC françaises, internationales et/ou locales, sur la base d'appels à propositions dans des contextes de crise, sortie de crise ou post-catastrophe, sur des durées comprises entre 18 et 36 mois.

Les projets concernent la relance ou la délivrance des services de base par des OSC afin de faire la transition avec la mise en œuvre de projets de développement au bénéfice des institutions et acteurs locaux, une fois la stabilité retrouvée.

■ L'Outil d'intervention de crise et sortie de crise (OICC)

L'OICC permet à l'AFD de financer des projets d'infrastructures publiques, de relance économique ou de services de base nécessaires à la reprise dans les contextes de sortie de crise ou de post-catastrophe.

Il est destiné aux acteurs locaux, y compris aux OSC locales. La durée maximum de mise en œuvre des projets financés est de 18 mois.

■ La réserve de 10% de l'enveloppe Initiative-OSC pour répondre aux crises

La Division du partenariat avec les ONG réserve désormais chaque année une disponibilité de fonds de 10% maximum de son enveloppe pour financer des projets de post-crise ou d'urgence-réhabilitation-développement afin de répondre à une crise survenue après l'exercice annuel de présélection des projets.



Jeunes réfugiés syriens et libanais dans une école, Liban © Benjamin Petit, AFD

Le Programme de petites initiatives du Fonds français pour l'environnement mondial

Depuis 2006, le Programme de petites initiatives (PPI) du FFEM appuie les OSC des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Par ce biais, le programme contribue à améliorer la gouvernance de ces processus et dispose ainsi d'une importante reconnaissance dans le milieu africain de la conservation.

Depuis 10 ans, le PPI a financé 181 projets en Afrique pour un montant total de 6,3 M€. Le montant moyen accordé est de 35 000 € par subvention.

Soutenir l'accueil des réfugiés syriens au Moyen-Orient

En 2015, l'AFD a lancé un APCC visant à soutenir les réfugiés syriens et les communautés hôtes des pays dans lesquels ils ont trouvé refuge. L'objectif était de renforcer leur accès aux services de santé et d'éducation essentiels afin de préserver la cohésion sociale. D'un montant de 5 M€, le financement a permis d'appuyer 2 ONG libanaises, Amel et Arcenciel, et l'ONG Première Urgence Internationale pour mener des projets dans les domaines de la santé, de l'éducation et du support psychosocial au Liban, en Jordanie et au Kurdistan irakien.

Promouvoir l'échange et la connaissance mutuelle

Dialogue stratégique

Au-delà des financements, l'AFD a renforcé ces dernières années le dialogue et la concertation avec la société civile.

L'Agence associe les parties prenantes, dont les OSC, aux discussions autour de ses cadres d'intervention stratégiques et ses documents de politique. Elle rencontre régulièrement les représentants de la plateforme des ONG françaises, Coordination Sud, sur les grands sujets de l'agenda international, ainsi que les ONG de plaidoyer sur les campagnes qu'elles mènent. Elle anime par ailleurs des rencontres entre les OSC et l'ensemble des divisions de l'AFD sur des thématiques sectorielles et transversales.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'intervention stratégique de l'AFD vis-à-vis des OSC (2013-2016), la division des partenariats avec les ONG a conduit cinq chantiers de réflexion avec les OSC sur des thèmes relatifs aux crises et post crises, aux projets d'intérêt général, à la révision des instruments de financement, à l'allègement des procédures d'instruction et de suivi, et à la transparence et la redevabilité. Clôturés fin 2015, ils ont conduit à des décisions et réformes qui ont été mises en œuvre en 2016.

Transparence et redevabilité

Dans le cadre de sa politique de responsabilité environnementale et sociale, l'AFD s'est engagée à publier chaque année l'ensemble des documents permettant de mieux comprendre son activité et son fonctionnement. Cette politique de transparence s'applique aussi au financement des OSC. Dans une logique de redevabilité, l'Agence a aussi mis en place un dispositif de gestion des réclamations permettant à des tiers de déposer des réclamations relatives aux aspects environnementaux et sociaux d'un projet.

Production de connaissances

Depuis plusieurs années, l'AFD et les OSC collaborent à la réalisation d'évaluations transversales de projets ainsi qu'à des capitalisations ou des études autour des pratiques de l'AFD et des acteurs non étatiques de l'aide au développement. Ces réalisations contribuent à renforcer la concertation entre acteurs de terrain, l'échange sur les savoir-faire et améliorer les actions futures.



Étude AFD/ Fondation de France sur la place et le financement des OSC françaises en Haïti

L'AFD a financé, avec la Fondation de France, une étude conjointe sur Haïti visant à mieux comprendre, en tant que bailleurs, les pratiques et stratégies des OSC financées suite au séisme. Au-delà du cas haïtien, l'enjeu était d'interroger les pratiques des OSC en contexte de sortie de crise. Portant sur la période 2009-2014, l'étude apporte des éléments de réflexion et de réponse concernant l'accompagnement des OSC de développement dans la réponse à la crise, les écueils à éviter afin que l'aide ne déstabilise pas la société civile locale et l'État et la complémentarité des bailleurs de fonds dans des contextes de crise et sortie de crise.

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Présente sur quatre continents à travers un réseau de 75 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2015, l'AFD a consacré 8,3 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.



Culture de haricots à Madagascar © Nicolas Hertkorn, AFD



Filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable. Présente dans 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou encore du Moyen-Orient, elle participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières.

www.proparco.fr



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Instrument financier de la politique française de coopération et de développement, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est dédié à la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et émergents. Doté de 90 millions d'euros pour la période 2015-2018, le FFEM accompagne des actions innovantes dans les domaines du climat, de la biodiversité, des eaux internationales, de la dégradation des terres, dont la déforestation, des polluants organiques persistants et de l'ozone stratosphérique. À fin 2015, le FFEM compte 331 millions d'euros d'engagements financiers, avec 285 projets au portefeuille, dont 67% situés en Afrique et Méditerranée.

www.ffem.fr - ffem@afd.fr



Agence Française de Développement
<https://www.facebook.com/AFDOfficiel>



@AFD_France
https://twitter.com/AFD_France



Agence Française de Développement
<https://www.youtube.com/user/GroupeAFD>

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 – France
Tél. +33 1 53 44 31 31/ Fax +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

**STRATÉGIE, PARTENARIATS
ET COMMUNICATION (SPC)**

**DIVISION DU PARTENARIAT
AVEC LES ONG (DPO)**

